

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 27 avril 2023

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

**Pouvoirs** : LACHAGE Éric à AIME Anne  
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

**Excusé** : JOLLY Nicolas

**Secrétaire de séance** : BAUSMAYER Lionel

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Vente du logement situé 5 rue Jules Ferry

### **ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2023.

### **VENTE DU LOGEMENT SITUE 5 RUE JULES FERRY**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la vente du logement situé 5 rue Jules Ferry, il a reçu une nouvelle offre d'un montant de 90 000 € net vendeur.

8 élus ont demandé le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 voix contre :

- Accepte la proposition d'achat du logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon émanant de Monsieur BOUREAU Dimitri au prix de 90 000 € net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- Conformément à la loi du 6 juillet 1989, notifiera aux locataires du logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon l'acceptation par l'assemblée délibérante de vendre ledit bien à un prix plus avantageux que celui prévu dans l'offre de vente initiale.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette vente.